



Comité de pilotage TICE du lycée Camille Guérin

(TICE = technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement)

Réunion du 11 octobre 2007

Compte-rendu réalisé par Bertrand THOMAS

EN BREF, LES RÉSULTATS DE CETTE SÉANCE

----- *Départements autonomes*

Le comité approuve la possibilité de mise en place de coordonnateurs TICE au sein de certaines entités du lycée, sur la base du volontariat et du bénévolat, avec l'approbation de leurs collègues de départements. Ces coordonnateurs seront les interlocuteurs privilégiés

- des personnes gérant les TICE au niveau global de l'établissement
- des collègues utilisateurs des TICE au sein de ce département

Cette reconnaissance officielle s'accompagne d'un droit à une certaine autonomie dans l'organisation du département, assorti d'un devoir d'information et d'harmonisation avec la gestion globale du lycée.

----- *Préparation d'un sondage*

Un sondage à destination des enseignants (dans un premier temps) va être préparé par MM. Viallemonteil et Thomas. Il s'agit de savoir qui fait quoi, qui utilise quoi en matière de TICE (que ce soit en présence d'élèves ou non), dans le but de cibler les efforts d'amélioration vers les actions les plus utiles à tous.

----- *Le problème de l'identification*

Le comité pense qu'il est hautement souhaitable que les services offerts par le lycée en matière d'informatique (accès à un ordinateur, un logiciel, un serveur, Internet etc.) ne soient accessibles qu'à des personnes identifiées. Cependant, l'état actuel de la situation technique ne permet pas de mettre en place cette identification de façon satisfaisante. Il s'agit donc d'un chantier prioritaire, quoique techniquement difficile.

----- *Suivi des prises de position du comité*

Le comité veut améliorer la traduction concrète de ses prises de position. Il propose l'idée de défendre certains dossiers importants devant Mme la Proviseure ou le conseil d'administration du lycée. Il veut aussi mieux faire connaître l'état d'avancement des dossiers précédemment débattus.

----- *Le problème des vols de matériels*

Le comité considère comme très grave l'augmentation récente des vols de matériels, qui pourrait remettre en cause le développement des TICE dans notre lycée. Certaines dispositions simples de sécurisation – même imparfaites – pourraient être mise en oeuvre rapidement, en attendant des mesures de plus grande ampleur.

----- *Prochaine réunion du comité (pour mémoire)*

Lundi 3 décembre à 17h15, salle A003.

COMPTE-RENDU DETAILLÉ

Liste des présents

M. Bernard (JJB, ens.) - Mme Bruère (LB, ens.) - M. Chaumet (SC, ATP) -
M. Colly (GC, ens.) - M. Cousson (PC, ens.) - Mme Gaudin (SG, ATL) -
M. Lebrun (EL, dir.) - M. Peltier (MP, ATP) -- M. Reig (RR, par.) -
M. Thomas (BT, ATICE) - M. Viallemonteil (JPV, ens.)

Excusés

Mme Bouet-P. (CBP, ens.) - Mme Bouzat (MB, ens.) - Mme Darracq (DD, ens.) - M. Henri (MH, ens.) - Mme Kayal (IK, ens.) - Mme Rerolle-Brosset (MRB, ens.) - Mme Saurin (RS, ens.) - Mme Vergne-M. (AFVM, ens.)

La séance est ouverte à 18h15.

Débat sur l'ordre du jour présenté par M. Thomas

GC suggère d'ajouter à l'ordre du jour la question des vols de matériels.

EL répond qu'une telle discussion n'a de réelle utilité que si elle débouche sur une proposition formelle à soumettre au conseil d'administration.

Ce point est ajouté en n°5 à l'ordre du jour.

1- Départements autonomes

BT rappelle et précise sa proposition :

mettre en place un « principe de subsidiarité » ; si au sein d'un département, une personne se sent à la fois disponible et compétente pour assurer la coordination de la gestion informatique, elle se déclare. Les utilisateurs d'informatique du département devraient alors s'adresser à cette personne en priorité.

Il rappelle les deux types d'objections émises : 1. Pourquoi cloisonner encore plus le lycée et encourager des pratiques discordantes ? 2. Il est dangereux d'officialiser une situation où les choses ne fonctionnent que grâce au bénévolat.

Ses réponses à ces objections : 1. Le cloisonnement existe déjà dans les faits. Identifier des coordonnateurs permettrait au contraire d'améliorer la communication et de tendre vers une forme de « fédération » des départements. Laisser agir les personnes les plus proches des besoins peut largement améliorer l'efficacité. 2. C'est vrai, mais ces bénévoles existent et pourraient apprécier une forme de reconnaissance de leur travail.

GC demande de quel type de compétences il s'agit. Il pense qu'il faut garder une forme de centralisation du travail, par exemple pour l'installation de logiciels.

JPV souhaite une harmonisation de la configuration des machines

EL répond que harmonisation ne signifie pas unification. Il pense que l'identification d'un interlocuteur dans un département rendrait la situation plus confortable à gérer que dans le cas de tel ou tel secteur, où cinq collègues de la même discipline ont cinq demandes différentes et pas nécessairement compatibles. Il peut s'agir seulement d'interlocuteurs ou éventuellement aussi de gestionnaires.

MP constate que les choses se passent déjà ainsi et de façon satisfaisante dans certains secteurs, mais qu'il peut arriver qu'un manque de concertation, par exemple lors de l'achat de matériel, entraîne des problèmes ultérieurs. Il souhaite plus d'échange d'informations sur ce qui se fait.

EL pense qu'un des rôles de Michel Peltier est justement d'harmoniser les demandes de plusieurs collègues, par exemple en matière de logiciels.

MP ne voudrait pas qu'interlocuteur soit synonyme de décideur.

GC se demande « où on met les pieds » en entérinant le travail bénévole alors que les postes d'agents d'entretien ne suffisent pas.

PC suggère de faire un état des lieux de qui s'occupe de quoi.

EL rétorque qu'un état des lieux est déjà une forme d'officialisation de la situation.

PC se demande si on ne pourrait pas garder cette information sans la divulguer.

LB rappelle qu'il existe déjà des coordonateurs de disciplines et que cette tâche bénévole ne semble pas poser autant de problèmes.

BT rappelle qu'il doit s'agir ici de personnes volontaires et non désignées

GC craint qu'une tâche reconnue ne soit incorporée de fait dans les attributions normales

MP dit avoir entendu parler d'une demande de 3ème poste pour la maintenance informatique

EL pense qu'il doit s'agir de la demande des étudiants auprès de la Région dans leur dossier WiFi

SC confirme qu'une telle demande a été faite l'an dernier et que la région est en train de chercher à savoir quelles sont les tâches réellement faites au quotidien par les agents de maintenance.

RR s'étonne de la proposition d'une organisation fédérale, car il n'en connaît aucun exemple dans des entreprises ou grandes écoles, toutes structurées sur un modèle pyramidal.

JJB explique que ce qui est envisagé est en fait une structure « pyramidale à grosses cases »

- Dans certains départements, il existe déjà un chef de laboratoire, des techniciens de laboratoires
- dans d'autres cas, cette structure n'existe pas, mais une personne s'occupe de centraliser et faire circuler l'information au sein d'un département
- dans les cas restant, on se trouve souvent face à une situation où vingt personnes différentes ont vingt souhaits différents, ce qui n'est pas commode à gérer

BT pense qu'on peut concilier à la fois le respect de décisions communes et l'attribution d'une certaine autonomie permettant de respecter la spécificité des besoins de certains secteurs

GC se demande quelles seraient les conséquences d'une structuration officielle

SG pense que l'on peut imposer l'existence d'un interlocuteur, sans officialiser par écrit la réalité du travail qu'il fait

EL rappelle qu'il ne s'agit pas d'une désignation de personnes par la Direction, mais d'une proposition de structuration avancée par le comité, sur la base du bénévolat.

JJB se demande si ce qu'il y aurait à faire ne serait pas seulement la rédaction d'un organigramme, qui ne nierait pas le travail déjà effectué

SC rappelle qu'il doit être informé des commandes passées par les départements, car c'est à lui qu'on viendra demander des informations les concernant

EL se demande qui devrait diriger l'action de Sébastien Chaumet et Michel Peltier ? La Région ? La Direction du lycée ? Le service d'Intendance ? Les coordonnateurs de départements ? Les utilisateurs finaux ?

JPV craint que la superposition de coordonnateurs n'aboutisse à un brouillage de la communication

PC pense qu'il s'agit surtout d'informer les techniciens de ce qui se fait dans les départements

MP précise qu'il a un rôle de conseil sur les décisions d'équipement

GC suggère que lors des réunions de demandes de matériel, l'informatique soit mise à part et centralisée vers Michel Peltier et Sébastien Chaumet

BT fait remarquer qu'ils ont entre les mains des demandes approuvées il y a plus de trois ans et toujours en panne

JJB donne l'exemple d'une demande arrivée sans prévenir 4 ans après sa demande, alors que personne ne l'attendait plus

EL intervient pour expliquer que cette situation est inhérente à la chaîne de décision de la Région, mais que le fonctionnement interne du lycée ne fait qu'aggraver le problème

Pour clôturer le débat sur ce sujet, il est proposé d'accepter l'officialisation de coordonnateurs TICE volontaires dans les départements qui le souhaitent, sans pour autant préciser par écrit la portée de leur action réelle,

2- Sondage-état des lieux des TICE dans notre lycée

EL craint que lancer un sondage auprès des étudiants ne soit comme ouvrir une boîte de Pandore de revendications sans fin. Il suggère donc, au moins dans un premier temps, de limiter un tel sondage – dont le principe a été accepté lors de la précédente réunion – aux personnels enseignants

GC se demande pourquoi on n'élargirait pas à l'ensemble de tous les personnels du lycée

EL précise que le E de TICE signifie enseignement, et que cela sortirait donc du champ de compétence du comité. Il pose la question : que voulons nous savoir ?

SC pense qu'il serait essentiel d'en profiter pour faire ressortir les besoins en formation/information. Par exemple, de nombreux professeurs ne semblent pas comprendre l'utilité d'une déconnexion après usage d'un ordinateur.

JJB soulève un problème inhérent au procédé : les gens ayant des difficultés ne seront pas en mesure de les formuler, car ils ne les identifient pas toujours. Il suggère de procéder en deux étapes : 1. que faites-vous ? 2. que faire pour améliorer ?

GC suggère de lister tout ce qui existe

BT demande pour cela l'aide du comité

RR rappelle qu'il existe des techniques précises d'organisation des sondages

JPV indique qu'il a des compétences en la matière et propose son aide pour l'utilisation d'un logiciel spécialisé

EL propose de demander aux gens un classement par ordre d'importance

JPV pense qu'il devrait plutôt s'agir de fréquence d'utilisation

JJB remarque qu'un travail peu fréquent peut être extrêmement utile (exemple : bulletins sur GEPI)

L'ensemble des participants commence à lister toutes les utilisations des TICE possibles actuellement. Les idées fusent et sont très nombreuses. Elles feront l'objet d'un document ultérieur préalable au sondage.

3- Identification/authentification des utilisateurs

BT rappelle que dans la majorité des cas (ie sauf au CDI et salles A122/124), l'accès aux ordinateurs du lycée se fait de façon anonyme. Mais qu'il ne peut guère en être autrement dans l'état technique actuel.

EL pense qu'il faut agir en trois temps 1. interdire l'accès à tout service sans identification 2. unifier les identifiants de tous les services 3. mettre en place une identification unique pour tous les services (SSO).

RR demande si cela concerne aussi les personnes apportant un ordinateur portable personnel

EL répond oui, à condition que le réseau soit configuré dans ce sens

BT ne voit pas les choses de cette façon, Il rappelle qu'il y a d'abord un problème humain et que la mise en place du serveur Novell n'a pas été bien acceptée par tous parce qu'on a voulu imposer rapidement un tel système d'identification. Il voit une nuance entre « interdire l'accès sans identification » et « offrir des services à ceux qui acceptent de s'identifier. » En la matière, l'exemple de GEPI est à suivre.

SC rappelle la nécessité d'une formation sur l'opération identification/déconnexion (login/logout).

RR demande si nous avons connaissance de ce qui se fait dans d'autres établissements du supérieur

EL répond que nous n'avons pas usuellement de tels contacts. Il indique que GEPI devrait bientôt pouvoir fonctionner avec un annuaire déporté (LDAP) utilisable pour l'identification à d'autres services.

BT pense aussi que LDAP est incontournable mais que sa mise en oeuvre est techniquement difficile.

GC suggère d'aller chercher des compétences en dehors de notre établissement, parmi d'autres collègues

BT est d'accord mais voudrait faire intervenir un professionnel de l'informatique de type ingénieur ou élève-ingénieur en fin de formation.

4- Suivi des prises de position du comité

BT pense que nos discussions sont très intéressantes et sympathiques, mais qu'elles sont stériles si elles ne débouchent pas sur une évolution concrète de la situation. Il se demande en particulier

- comment faire connaître les décisions faisant suite aux prises de position du comité (par exemple cahier de textes pour l'année 07-08)
- comment faire avancer les dossiers que nous jugeons prioritaires (par exemple accès Internet)
- comment ne pas oublier les débats précédents restés lettre morte

GC propose à l'ATICE d'aller défendre certains dossiers au conseil d'administration

JPV propose d'établir une liste dossiers en cours, classés par ordre de priorité et d'en faire le point à chaque réunion.

SC trouve nos débats trop confidentiels

GC plus optimiste, pense que certains dossiers ont quand même avancé suite à notre action.

5- Le problème des vols de matériels

GC rappelle que les vols de matériels ont pris une ampleur inquiétante ces derniers temps. Il nous informe que suite à plusieurs discussions informelles, une seule solution efficace mais délicate semble se dégager : la pose de caméras de surveillance, ce qui suppose un large débat préalable dans l'ensemble du lycée.

Les débats sur ce sujet ne sont pas retranscrits, vu le caractère confidentiel des informations échangées.

Tous les participants semblent accepter l'idée de caméras de surveillances dans les escaliers, pas nécessairement en service 24h/24 et 7j/7, dont le rôle serait avant tout dissuasif.

La séance est levée à 20h.